

[Accueil](#) [Antisémitisme](#) [Rapports sur l'antisémitisme](#)
[Rapport sur l'antisémitisme en Suisse 1999](#)

Rapport sur l'antisémitisme en Suisse 1999

L'année 1999 a été marquée par la présidence de Ruth Dreifuss, première présidente juive de la Confédération. Le débat sur la Deuxième Guerre mondiale a connu deux développements importants avec la publications des rapports Volcker et Bergier. Les manifestations antisémites n'ont pas baissé, bien au contraire : les divers mouvements d'extrême droite multiplient leurs activités et cherchent à courtiser le grand public.

1. Le débat sur la Suisse et la Deuxième Guerre mondiale

Alors que l'affaire des fonds en déshérence et ses nombreux rebondissements se faisaient de plus en plus discrets dans les médias, l'attention publique a été réveillée par la publication, la même semaine de décembre, des rapports de la Commission Volcker et de la Commission Bergier.

La première a eu accès aux archives de la plupart des banques actives avant et pendant la guerre.

Un examen d'environ 4,1 millions de comptes ouverts entre 1933 et 1945 a révélé que 54'000 comptes en déshérence avaient un lien " probable ou possible avec des victimes de la Shoah ". La suite dépendra de l'autorisation par la Commission Fédérale des Banques de publier la liste des 25'000 titulaires de comptes. A l'issue de cet audit gigantesque, c'est un consensus qui a régné entre les représentants des banques et ceux des organisations juives sur le sérieux de la recherche et de ses résultats.

Le rapport Volcker a sans doute été éclipsé par le rapport Bergier, somme de 800 pages intitulée La Suisse et les réfugiés à l'époque du national-socialisme. Les conclusions principales de la Commission Indépendante d'Experts n'étaient pas inconnues des spécialistes, mais c'est la première fois qu'elles ont reçu une telle diffusion auprès du grand public et une telle couverture médiatique.

Le rapport explique notamment comment l'antisémitisme a motivé de nombreuses décisions politiques dès l'avant-guerre. Ainsi, les autorités suisses ont insisté auprès de l'Allemagne nazie pour identifier les réfugiés juifs allemands et autrichiens se présentant à la frontière. En 1938, les nazis ont accepté de marquer les passeports de leurs ressortissants juifs d'un tampon " J ", qui leur barraient ainsi l'entrée en Suisse et dans de nombreux autres pays. Le rapport indique également que les autorités suisses savaient dès 1942 que les nazis visaient à exterminer les Juifs d'Europe. Malgré cela, elles ont décidé de fermer les frontières du pays en août 42, refoulant des milliers de réfugiés en danger de mort. Le rapport insiste sur la responsabilité des autorités dans ces décisions, mais refuse de considérer l'ensemble de la population comme antisémite ou collectivement coupable.

Toutefois, la plupart des détracteurs du rapport ont fait cet amalgame. Cette publication a été bien acceptée dans l'ensemble par la population, à l'exception des milieux nationalistes et de la génération de la mob. Reste que si la presse a été favorable, les voix discordantes, quoique minoritaires, ont été assez fortes. Il est trop tôt pour évaluer les effets de cette étude dans les domaines politique, pédagogique et culturel en Suisse.

Du point de vue de l'antisémitisme, ce rapport a suscité de nombreuses manifestations antijuives, notamment par le biais de lettres de lecteurs et de courriers signés ou anonymes. A Genève, deux séries d'affiches antisémites signées " Helvetia " ont été placardées le lendemain de la publication du rapport: la première, dans la vieille ville, disait : " Seuls les Juifs ont le droit d'être racistes ". La seconde, autour de la gare : " La Suisse ne peut pas être complice d'un génocide qui n'est qu'une légende. " Une plainte a été déposée au parquet de Genève.

2. Affaires politiques

L'affaire Keller a connu son dénouement en juin 1999. Après l'appel au boycott lancé en juillet 98 contre " les magasins, restaurants et offres de vacances américains et juifs ", une plainte pénale avait été déposée contre l'auteur de ce communiqué, le Conseiller national bâlois Rudolf Keller (Démocrates Suisses). Son immunité parlementaire le protégeait de toute inculpation. A deux reprises, le Conseil national a voté en faveur d'une levée d'immunité. A deux reprises, les Conseillers aux Etats ont refusé. Malgré cet échec politique, quelques organisations antiracistes ont réussi à

CICAD en action



Plus de 20 ans d'actions

La CICAD se préoccupe des menaces qui pèsent sur les Communautés juives.

Prévenir, conseiller et agir : 3 mots d'ordre contre un même fléau.

[lire la suite](#)[Commander nos publications](#)

mobiliser des milliers de signataires d'une pétition et à susciter un débat important sur l'immunité (et l'impunité) des parlementaires. Keller, quant à lui, n'a pas été réélu aux élections fédérales d'octobre. L'Union Démocratique du Centre (UDC) a beaucoup fait parler d'elle, et notamment dans plusieurs affaires à coloration antisémite ou raciste. Pendant la campagne pour les élections fédérales, il est apparu que plusieurs candidats UDC étaient des militants d'extrême droite. Le Tessinois Roger Etter était un sympathisant des Waffen-SS. L'Argovien Michael Mathys avait écrit des messages racistes sur un forum Internet. Le Jurassien Jean-Jacques Kottelat avait été condamné pour propos racistes contre des réfugiés. Le Genevois Pascal Junod était l'animateur de la Nouvelle Droite, tandis que sur la même liste se trouvaient également Henri Rappaz et Pierre Schifferli, fondateurs du défunt parti xénophobe " Vigilance ". Junod et Schifferli étaient également les avocats de Roger Garaudy à Paris. Aucun de ces candidats n'a été élu. Malgré ces révélations dans la presse, l'UDC n'a ni exclu ces candidats ni pris ses distances vis-à-vis d'eux. Ainsi, des néo-nazis, racistes, antisémites ou négationnistes ont acquis une certaine respectabilité en se présentant sur les listes d'un parti gouvernemental.

Deux semaines auparavant, le tribunal de district de Zurich a condamné Christoph Blocher, président de l'aile zurichoise de l'UDC, pour un discours tenu en 1997 dans lequel il attaquait les organisations juives. Le tribunal a jugé que Blocher " s'appuyait sans retenue sur des instincts antisémites et jouait avec le cliché du juif cupide. " Il a été condamné à une amende de 10'000 francs, mais il a fait appel. Une semaine plus tard, le Sonntagsblick révélait une lettre de 1997 de Blocher à un membre du parti, dans laquelle il faisait l'éloge d'un pamphlet du négationniste bâlois Jürgen Graf. " Comme il a raison ! " écrivit Blocher, en faisant référence à une brochure négationniste de 18 pages intitulée " La décadence de la liberté en Suisse ". Blocher a affirmé ne pas avoir lu la brochure, mais avoir " aimé son titre ".

A quelques jours des élections fédérales, des affiches politiques ont été barbouillées de graffiti antisémites à Genève : des étoiles de David et le mot " Jude " ont été peints sur les affiches de partis de gauche, tandis qu'un cœur entourait la tête de Pascal Junod, candidat UDC. Une plainte contre X a été déposée.

Un rapport sur l'extrémisme dans l'armée a été commandé par Adolf Ogi. Son contenu sous-estime largement le problème du racisme et de l'antisémitisme dans l'armée en évoquant des " cas isolés " qui ne nécessitent pas de " mesures urgentes ". Pendant ce temps, un colonel devait s'expliquer devant ses supérieurs et devant le Conseil Fédéral après la publication d'un article antisémite dans la Revue Militaire Suisse. Et les autres manifestations de racisme de la part d'officiers et de sous-officiers sont nombreuses.

3. Organisations à caractère antisémite

Les organisations d'extrême droite ont augmenté leurs activités en 1999.

Les skinheads seraient environ 700 militants en Suisse, dont un noyau dur de 500 personnes. Leurs membres sont très jeunes (moins de 25 ans), souvent mineurs et plus radicaux. Plusieurs d'entre eux disposent d'armes et, à plusieurs reprises, s'en sont pris violemment à des jeunes militants de gauche, à des foyers de requérants d'asile, à des étrangers - ou des personnes ayant, à leurs yeux un type étranger. On remarque aussi une augmentation du nombre de réunions et concerts, ainsi qu'un renforcement des liens internationaux avec d'autres branches skins en Europe et aux Etats-Unis. Les centres principaux d'activité en Suisse sont St-Gall, la Thurgovie, Vaud. L'événement le plus marquant en Suisse a été la saisie, en mars 1999 à Neuchâtel, d'un très important matériel de propagande : des milliers de disques compacts, de t-shirts, de vidéos et de publications, d'une valeur d'environ 100'000 francs, ont été trouvés par la police au domicile du chef des Hammerskins suisses, qui poursuit ses ventes par correspondance depuis la France.

Les négationnistes ont trouvé dans le débat sur les fonds en déshérence une sorte de confirmation à leurs idées : la Shoah comme " mensonge permettant d'extorquer de l'argent à la Suisse ", " un complot juif visant à couler la place financière helvétique ", la " mise en danger de la race blanche par la surpopulation étrangère ". Ces obsessions sont régulièrement répétées par Gaston-Armand Amaudruz dans son Courrier du Continent, qui paraît à 400 exemplaires, dix fois par an, à Lausanne. Il a poursuivi ses activités d'éditeur, de rédacteur et de diffuseur malgré son inculpation et la tenue proche de son procès. Il assure le relais avec les skinheads, les vieux fascistes, les négationnistes, les néo-nazis. Parmi les autres négationnistes actifs, citons notamment le Bâlois Jürgen Graf, le Fribourgeois René-Louis Berclaz, tous deux condamnés pour discrimination raciale. En janvier 1999, ils ont fondé, en compagnie de Philippe Brennenstuhl, l'association Vérité & Justice, qui a pour buts de réunir des données sur les condamnations liées à l'article 261bis CPS et de soutenir toute initiative visant à abroger cet article de loi. L'association compte une cinquantaine de membres, mais multiplie les activités pour se faire connaître d'un plus large public : publications de brochures, conférences semi-publiques, tracts, site Internet régulièrement actualisé (www.ety.com/tell).

La Nouvelle Droite, liée aux négationnistes et aux skinheads, est restée active à Genève, sous l'égide de l'avocat Pascal Junod, qui anime le Cercle Proudhon, Thulé, Synergies Européennes et les Amis de Robert Brasillach. Sous l'une ou l'autre de ces enseignes, différents orateurs français ont été invités à donner des conférences discrètes devant des cercles entendus : Pierre Vial (proche de Bruno Mégret), Roger Garaudy, pour ne citer que les plus connus. A ces occasions, de nombreuses publications sont proposées à la vente.

D'autres incidents antisémites sans lien établi avec des organisations se sont produits en Suisse pendant l'année : outre les courriers anonymes ou signés régulièrement adressés aux rédactions et à des personnalités juives, signalons plusieurs cas de graffiti, d'autocollants artisanaux et d'affiches en petites quantités. La manifestation d'antisémitisme la plus violente concerne un touriste israélien qui, identifié comme juif par sa kippa, a été poignardé en plein centre de Zurich. L'agresseur, qui s'est rendu à la police, a affirmé avoir voulu " tuer un Juif ". La victime a pu se rétablir, l'accusé attend son jugement.

4. Publications à caractère antisémite

L'extrême droite a poursuivi la publication de diverses revues, avec toutefois plus de retenue formelle pour éviter de tomber sous le coup de la loi. Mais les idées exprimées n'en sont pas moins racistes ou antisémites. Citons par exemple Memopress et Prüfen+Handeln, du Bâlois Ernst Indlekofer, doublé d'une version française Examiner+Agir; Recht+Freiheit d'Emil Rahm ; Le Pamphlet, de Claude et Mariette Paschoud ; L'Atout, de Geneviève Aubry ; le bulletin de Vérité&Justice de René-Louis Berclaz et Le Courrier du Continent de Gaston-Armand Amaudruz.

5. Affaires juridiques

L'article 261bis du Code Pénal Suisse est entré en vigueur en 1995. Plusieurs centaines de cas ont été traités, avec condamnations à la clé. Parallèlement, les tentatives visant à abolir cette loi se sont multipliées. Ainsi, en 1999, le Conseiller national Gusset (Thurgovie) a lancé une motion dans ce sens. Elle a été rejetée par le Parlement, tout comme celle du Conseiller national Scherrer (Berne). Une récolte de signatures pour une initiative populaire a échoué.

Entre-temps, le Tribunal Fédéral a rendu une décision importante dans l'affaire Ferraglia, du nom du libraire qui avait diffusé en Suisse le livre de Roger Garaudy et d'autres publications négationnistes : dans son arrêt, il indique que le diffuseur peut également être reconnu coupable de discrimination raciale, au même titre que l'auteur, l'éditeur ou l'imprimeur. Toutefois, une autre ambiguïté subsiste autour de cette loi : des associations (de type antiraciste par exemple) ont-elles le droit de se porter parties civiles ? La question n'a pas encore été tranchée.

L'année 1999 a vu la condamnation confirmée de René-Louis Berclaz et de Jürgen Graf. Le négationniste Andres Studer a été condamné à quatre mois sans sursis malgré sa fuite en Espagne. L'éditeur Marcel Huber a pris quatre mois avec sursis, ainsi qu'une amende, pour un livre antisémite écrit sous le pseudonyme de Harry Zweifel.

Les éditeurs de la revue ésotérique Zeitschrift (St-Gall), ont été condamné à deux mois avec sursis et à 1500 francs d'amende pour avoir reproduit les propos antisémites du chef de l'Eglise Universelle Peter Leach-Lewis. Ils avaient déjà été condamnés en Allemagne pour les mêmes motifs.

6. Réactions à l'antisémitisme

Comme les années précédentes, les réactions à l'antisémitisme ont essentiellement émané d'organisations non-gouvernementales et de personnes privées. Ces interventions ont eu des formes réactives (prise de position, lettres de lecteurs, éditoriaux), mais il faut également souligner les projets constructifs et tournés vers le long terme : cours dans les écoles et les communautés religieuses, séminaires pour les enseignants et formateurs, conférences publiques, publications. S'il faut regretter le manque de décisions politiques prises en matière de lutte contre l'antisémitisme et le racisme, il faut saluer les initiatives privées qui contribuent à sensibiliser le grand public et à empêcher la banalisation de l'intolérance.

Signalons enfin un certain nombre de livres récents qui partagent ces préoccupations :

Commission Indépendante d'Experts Suisse-Deuxième Guerre Mondiale : La Suisse et les Réfugiés à l'époque du national-socialisme, Berne, OFCL, 1999.

Karl GRÜNBERG, Monique ECKMANN : A propos du phénomène des skinheads et du racisme en Suisse, Genève, IES, 1999.

Hans-Ulrich JOST : Le Salaire des neutres, 1938-1948, Paris, Denoël, 1999.

Claude KUPFER, Ralph WEINGARTEN : Zwischen Ausgrenzung und Integration, Geschichte und Gegenwart der Juden in der Schweiz, Zurich, Sabe, 1999.

Rassendiskriminierung Gerichtspraxis zu Art. 261bis StGB, Zurich, Schulthess, 1999.

Hans STUTZ : Chronologie der rassistischen Vorfälle in der Schweiz, Zurich, GRA, 1999.

Anne WEILL, Karl GRÜNBERG, Joelle ISLER : Suisse, Essai sur un racisme d'Etat 1900-1942, Lausanne, CORA 1999.